

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18h30,  
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	23/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/07/2022

**OBJET :**

**Relevé de décisions**

**Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAUVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Michel GAY-PARA procuration à M. Claude NEBON, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Monique PARA-AUBERT procuration à M. Denis DUGELAY, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Daniel BOREL procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

M. Rémy ODDOU, M. Benjamin CORTESE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_07\_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### **FINANCES :**

#### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
25/04/2022	Demande de subvention "Amélioration des systèmes de collecte des eaux usées, réduction des eaux claires parasites par mise en séparatif et gainage des réseaux"	Département Agence de l'eau RMC	Département : 54 768,97 € HT Agence de l'eau RMC : 82 153,45 € HT
01/04/2022	Demande de subvention : Modernisation de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de Gap	Etat Département Agence de l'eau RMC	Etat : 336 300 € HT Département : 336 300 € HT Agence de l'eau RMC : 224 200 €
31/05/2022	Demande de subvention pour le projet d'étude d'une gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon	Région Département 05 Département 04	Région : 40 000 € Département 05 : 20 000 € Département 04 : 4 000 €
30/03/2022	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son dispositif "Instrumentarium" - Année 2022	Région	4 494,99 € HT
29/03/2022	Demande de subvention : Etude de programmation pour la restructuration de l'unité de compostage des boues de la	Etat Département Agence de l'eau RMC	Etat : 7 500 € HT Département : 5 000 € HT Agence de l'eau RMC : 7 500 € HT

	station d'épuration de Gap		
04/03/2022	Demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour l'Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Année 2022	Département	16 000 €
07/03/2022	Actions de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville - Demande de subventions auprès de l'Etat et du Département	Etat Département	Etat : 13 500 € Département : 6 000 €
02/03/2022	Demande de subvention "Déplacement d'une canalisation de collecte d'eaux usées sur le territoire de la commune de Vitrolles	Agence de l'eau RMC	15 000 €
22/02/2022	Renforcement de l'alimentation en eau potable et de la défense incendie des secteurs de Lareton, Treschatel, Les Emeyères, Colombis, sur les communes de Gap et de Jarjayes	Etat Département	Etat : 78 900 € HT Département : 52 600 € HT
08/02/2022	Etude du Beynon	Région Département	Région : 33 300 € HT Département : 19 980 € HT

#### Accidents dans lesquels ont été impliqués de véhicules communautaires :

Date du sinistre	Type véhicule et service	Circonstances du sinistre	Resp en %	Dégâts	Conclusions
23/7/2021	BENNE OM	L'autre véhicule nous a percuté	0%	541.42€	Remboursement des dommages
7/10/2021	Bus-TU	L'autre véhicule nous a percuté	0%	1048.16€	Remboursement des dommages
24/11/2021	Remboursement des dommages	Le bus a percuté le véhicule de devant	100%	8123.72€	Remboursement des dommages
26/10/2021	BUS TU	RETROVISSEUR CASSE	50%	270.63€	Remboursement partiel des dommages

#### Indemnités de sinistre reçues :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Date du sinistre	Objet du sinistre	Montant TTC
11/8/2021	BARRIERE ENDDOMAGEE QUAI TRANSFERT	338.93€

## URBANISME - FONCIER :

### Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

-  
 Décision du 03/05/2022 : Prorogation du bail administratif consenti par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE au profit de l'Etat d'un ensemble immobilier à usage de bureaux sis à TALLARD, Place du Château et cadastré Section AA Numéros 67 et 68 :

- prorogation du bail administratif avec effet initial jusqu'au 17 septembre 2022, à la date ferme du 31/12/2022.

## MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché de Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapençais sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	SARL CODYSSEE (05000 GAP)	Conclu selon un montant global et forfaitaire par phase et unitaires pour les journées supplémentaires comme suit : Phase 1 Mobilisation des acteurs locaux : 8 000 € HT Phase 2 : Appui à la définition de la stratégie et du programme opérationnel 2023 : 8 000 € HT Total :16 000 € Réunion complémentaire proposée éventuellement par le candidat HT Montant TVA Montant TTC Prix ½ journée supplémentaire : 500 € HT Prix à la journée 1 000 € HT Le délai global d'exécution des prestations est de 5 mois, délais de validation du MOA inclus.	14 JUIN 2022
MAPA pour les travaux de remplacement d'une vis de relevage de la station d'épuration de Gap de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	Société VANDEZANDE (8600 DIKSMUIDE BELGIQUE).	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 103 586 € HT. Durée de 24 mois	25 MAI 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
MAPA pour l'achat d'un dégrilleur courbe en inox 316L pour la station d'épuration de Tallard	Société EMO, (35532 NOYAL SUR VILAINE)	Pour un montant de 10 000 € HT pour un délai d'un mois à réception de la commande.	24 MAI 2022
MAPA pour la rénovation du toit de la trémie des ordures ménagères du quai de transfert de St Jean	Entreprise CORA (04220 SAINTE TULLE)	Pour un montant de 15 680 € HT La durée fixée à 1 an.	20 MAI 2022
Avenant n° 1 au marché n° 2022220072 du 05/05/22 d'étude préalable d'aide à la décision à engager par le groupement de commandes pour le projet de gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon afin de régulariser la répartition financière entre les membres du groupement	Société EODD Ingénieurs conseils (13 000 AIX EN PROVENCE)	Erreurs de montants dans la répartition financière des cotraitants par phase Description des prestations réalisées Total volet technique EODD : Montants initiaux 22 100 € HT Montants inchangés Phase 1 : Montants initiaux 12 900 € HT Montant modifiés 12 450 € HT Phase 2 : Montants initiaux 4 000 € HT Montant modifiés 4 337,50 € HT Phase 3 : Montants initiaux 1 400 € HT Montant modifiés 1 175 € HT Phase 4 : Montants initiaux : 3 800 € HT Montant modifiés 4 137,50 € HT Description des prestations réalisées Total volet financier Finance Consult Montants initiaux 26 700 € HT Montants inchangés Phase 1 : Montants initiaux : 10 075 Montants inchangés Phase 2 : Montants initiaux 10 462 € HT. Montant modifiés : 10 462,50 € HT. Phase 3 : Montants initiaux : 6 162 € HT Montant modifiés 6 162,50 € HT. aucun montant pour la Phase 4. Description des prestations réalisé total volet juridique Pintat Avocats : montants inchangés. Le détail des prix global et forfaitaire est également	16 MAI 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
		modifié. Le coût des réunions inscrites au détail des prix global et forfaitaire est inscrit au sein de chaque phase et réparti entre les membres du groupement.	
MAPA pour la mission de prestation intellectuelle "Étude de programmation pour la restructuration de l'unité de compostage de la station d'épuration de Gap	Société Bureau d'Études Eysseric Environnement (13015 MARSEILLE)	Après négociation, conclu pour un montant total de 25 675 € HT Durée de 6 mois	6 MAI 2022
MAPA pour l'étude préalable d'aide à la décision à engager par le groupement de commandes pour le projet de gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon	Société EODD Ingénieurs conseils (13 000 AIX EN PROVENCE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 69 350 € HT décomposé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : 30 475,00 €</li> <li>• Phase 2 : 14 800,00 €</li> <li>• Phase 3 : 17 000,00 €</li> <li>• Phase 4 : 7 075,00 €</li> </ul> Le taux de participation de la Communauté d'Agglomération est fixé à 23,7 % soit 16 435,95 €. Délai global maximum de 5 mois hors période de validation.	2 MAI 2022
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pont de la déchetterie de PATAC - approuver le programme ; - approuver les études d'avant-projet définitif ; - approuver l'évolution de l'enveloppe prévisionnelle des travaux ; - fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre	ITC et son groupement (63000 CLERMONT FERRAND)	Approbation des études PRO et l'enveloppe financière de 195 000 € HT. décision d'arrêter le programme de construction du Pont de la déchetterie de PATAC. Décision de fixer le montant du forfait de rémunération définitif selon les termes du CCAP du marché, soit : Le maître d'œuvre avait proposé un taux de rémunération provisoire de 20,15 % pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 195 000 € HT. Le forfait de rémunération FR est le produit du taux de rémunération t par la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée dans l'acte d'engagement: $FR = Co \times t$ L'enveloppe financière prévisionnelle n'ayant pas évoluée, le forfait définitif est	2 MAI 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
		maintenu à 39 292,50€	
MAPA pour la Construction du Pont de la déchetterie de PATAC lot 3 : Voirie	Groupement SAS ABRACHY (05130 TALLARD) et Routière du Midi (05000 GAP)	Pour un montant global et forfaitaire de 48 443,50 € HT. Le délai global pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 semaines comprenant une période de préparation de 6 semaines et 13 semaines de travaux. Pendant la période de travaux, la déchetterie sera fermée.	2 MAI 2022
MAPA pour de la consultation pour la Construction du Pont de la déchetterie de PATAC le lot 2 : Ouvrage	Société SOGEA PROVENCE ETS CHARLES QUEYRAS TP (05600 SAINT CREPIN) .	Pour un montant global et forfaitaire de 255 000 € HT. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 semaines comprenant une période de préparation de 6 semaines et 13 semaines de travaux. Pendant la période de travaux, la déchetterie sera fermée.	2 MAI 2022
MAPA pour la Construction du Pont de la déchetterie de PATAC lot 1 : Terrassement	Société GAUDY (05230 CHORGES).	Pour un montant global et forfaitaire de 51 000 € HT Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 semaines comprenant une période de préparation de 6 semaines et 13 semaines de travaux. Pendant la période de travaux, la déchetterie sera fermée.	2 MAI 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de carrosserie et la remise en état du châssis du bus n° 50 immatriculé CY-097-VA pour le service des transports urbains	Société Carrosserie (26802 ETOILE-SUR-RHONE)	Conclu pour un montant de 8 435,00 € H. T. durée de livraison de 8 jours.	26 AVRIL 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la création d'un réseau d'eaux usées, zone d'activités de Lachaup à Gap.	Société SAS ANDRE TP (05000 LA ROCHETTE)	Conclu pour un prix de 3 633,26 € HT. Le délai de réparation de la pièce est de 1 mois à réception de la commande.	20 AVRIL 2022
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour le remplacement d'un agitateur de bassin d'aération de la station d'épuration de Gap	Société XYLEM WATER SOLUTIONS, (13127 VITROLLES)	Conclu pour un prix de 4 566,11 € HT. Le délai de réparation de la pièce est de 1 mois.	20 AVRIL 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état des freins de la benne OM de	Entreprise AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET	Conclu pour un montant de 4 180,11 € HT durée de réparation de 1 mois.	19 AVRIL 2022



OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
marque RENAULT immatriculé FE566TR	RÉPARATION (05000 GAP)		
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour le remplacement d'un caniveau d'eaux pluviales rue Saint Arey à Gap,	Société SAS ANDRE TP (05000 LA ROCHETTE)	Conclu pour un prix de 3 606,97€ HT. Le délai de réparation de la pièce est de 1 mois à réception de la commande.	13 AVRIL 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration en M57 des budgets concernés.	Société INETUM (93400 SAINT OUEN SUR SEINE)	Le montant forfaitaire est fixé à 11 984 € HT. durée du marché est de 1 an.	13 AVRIL 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour le remplacement d'un agitateur de bassin d'aération de la station d'épuration de Gap	Société XYLEM WATER SOLUTIONS, (13127 VITROLLE)	Conclu pour un prix de 12 507,36 € HT Le délai de réparation est de 1 mois.	7 AVRIL 2022
Avenant n° 1 au marché n° 2021 / M 21031 de travaux de rééquipement des blocs d'escalade de Céüse. (nécessité de confier au titulaire des prestations complémentaires qui ne figuraient pas dans le marché initial)	Société SAS GIROUSSE	Montant total des prestations supplémentaires 4 446,45 € H.T. Soit une augmentation de : 46,45 %	24 MARS 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'abonnement, la maintenance et l'hébergement du système de contrôle d'accès des abris à vélo sécurisés.	Société ALTINNOVA (BONSON 42160).	Le forfait mensuel de maintenance est fixé à 112 € HT par abri, soit 5 376 € HT/ an pour les 4 abris à vélos existants. La durée du marché est de 4 ans (48 mois).	22 MARS 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation, pour le bus n° 42 SETRA immatriculé CC-268-CG	Société MERCEDES (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 8 019,77 € H. T. pour une durée de livraison de 8 jours.	15 MARS 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture par échange standard d'une boîte de vitesse de type ALLISON, pour le bus n° 56 HEULIEZ GX 127 immatriculé BD-034-VV selon devis N° 26889 du 07/03/2022 .	Société Nouvelles techniques transmissions services (26000 VALENCE)	Conclu pour un montant de 8 142,50 € H. T. pour une durée de livraison de 1 mois.	14 MARS 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'entretien courant et la remise en état des passages de roues pour le bus n° 36 immatriculé BK-241-YN suite à une panne.	Société Carrosserie Vincent et fils (26802 ETOILE-SUR-RHONE)	Pour un montant de 8 725 € HT. durée de livraison de 8 jours.	7 MARS 2022

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
MAPA pour la location occasionnelle d'autobus sans chauffeur en cas de besoin pour la régie des transports.	SCAL (05000 GAP)	Prix location journée : 175 € HT Prix location hebdomadaire : 945 € HT Prix location pour 15 jours : 1 701 € HT Prix location mensuelle : 3 062 € HT sans seuil minimum Seuil maximum : 10 000 € HT La durée est fixée à un an reconductible une fois un an, soit au total 24 mois.	3 MARS 2022
Marché pour la fourniture par échange standard d'un moteur de type HEULIEZ, pour le bus n° 46 HEULIEZ GX 327 immatriculé BV-582-SE selon devis N° 0000048 du 25/01/2022	Société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 11 007,75 € H.T pour une durée de livraison de 1 mois.	1 MARS 2021
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour une intervention de grutage pour le démontage de la vis de relevage de la station d'épuration de Gap	Société ALP LEV, (05110 LA SAULCE)	Pour un montant de 4 712 € HT délai de trois mois à réception de la commande	22 FÉVRIER 2022
Procédure de mise en concurrence effectuée par la centrale d'Achat UGAP pour l'achat d'un camion grue neuf de type EVOLUPAC 18m3, châssis RENAULT 380CV, PTAC 26 tonnes, grue HIAB 1600KG 10M pour le service de collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération	Centrale d'Achat UGAP (Aix en Provence 13182)	Pour un montant de 289 528,96 € HT	17 FÉVRIER 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'entretien courant et la remise en état des passages de roues AR pour le bus n° 37 immatriculé BK-184-YN suite à une panne	Société Carrosserie (26802 ETOILE-SUR-RHONE)	Conclu pour un montant de 9 747,33 € H. T. Durée de livraison de 8 jours.	17 FEVRIER 2022
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour un contrat de maintenance préventive et corrective des installations d'automatisme et de supervision de la station d'épuration ainsi qu'une assistance téléphonique de la station d'épuration de Gap	Société ACTEMIUM, GRANIOU SOLUTIONS INDUSTRIELLES, (06372 MOUANS-SARTOUX)	Conclu pour un montant de 3 150 € HT à partir du 1er mars 2022 et jusqu'au 28 février 2023	14 FÉVRIER 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
MAPA pour la Prise en charge et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot Tri et conditionnement des cartons sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Société ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD).	Le montant total des prestations est défini comme suit : Minimum 1 000 € HT Maximum 5 000 € HT soit un total minimum 4 000 € HT et maximum 20 000 € HT Conclu à compter du 1er Mars 2022 pour une durée de 6 mois reconductible 2 fois 6 mois et une fois pour la durée restante jusqu'au terme 31 Décembre 2023.	21 JANVIER 2022
Consultation lancée pour l'Accord-cadre portant sur la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot 4 Traitement du bois en mélange. L'offre est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Une seule offre a été reçue et qu'elle est inacceptable et qu'une solution alternative de broyage du bois et de sa valorisation a été trouvée.			21 JANVIER 2022

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :


OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Accord-cadre de fournitures courantes et de services Appel d'offres ouvert Fourniture de conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés lot 1 fourniture conteneurs déchets enterrés	SULO FRANCE (69800 SAINT PRIEST CEDEX)	Les seuils annuels sont définis comme suit : sans montant minimum. montant maximum 60 000 € HT. Durée initiale : 1 an Renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 1 an, sans que sa durée total n'excède 48 mois. Délai d'exécution des prestations : 8 semaines	1ER FEVRIER 2022
Accord-cadre de fournitures courantes et de services Appel d'offres ouvert Fourniture de conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés	Société ASTECH (69800 SAINT PRIEST CEDEX)	Les seuils annuels sont définis comme suit : montant minimum 100 000 € HT montant maximum 290 000 € HT. Durée initiale : 1 an	1ER FEVRIER 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Lot 2 fourniture conteneur déchets semi-enterrés		Renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 1 an, sans que sa durée total n'excède 48 mois. Délai d'exécution des prestations : 8 semaines	

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 7 1 JUIL. 2022  
Affiché ou publié le : 7 1 JUIL. 2022